

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 14 juin 2010 portant agrément d'une station de contrôle et d'entretien de radeaux de sauvetage

NOR : DEVT1013794A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires ;

Vu la demande de la société Plastiques Services Import en date du 31 mars 2008 ;

Sur proposition du directeur des affaires maritimes,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La société Plastiques Services Import, 39, boulevard Lacaussade, 97420 Le Port, île de La Réunion, est agréée pour le contrôle et l'entretien des radeaux de sauvetage de type professionnel et plaisance de la marque Eurovinil.

Art. 2. – L'agrément est accordé pour une durée de deux ans à compter de la date de publication au *Journal officiel* de la République française et est renouvelé dans les conditions fixées par l'arrêté du 23 novembre 1987 susvisé.

Art. 3. – L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect d'une des conditions fixées par l'arrêté du 23 novembre 1987 susvisé.

Art. 4. – Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur adjoint
des affaires maritimes,*
J.-F. JOUFFRAY